



Recensement de la population 2024

Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,

Cette année, notre commune doit réaliser le recensement de sa population, ce qui permettra de mieux en connaître l'évolution et les spécificités démographiques.

L'ensemble des logements et des habitants seront donc recensés **du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024.**

Laurent Roque, quatrième adjoint, a été nommé coordonnateur communal par le conseil municipal. Il est en charge de l'organisation de cet événement particulièrement important pour la commune.

Dans ce document, nous vous exposons les grandes lignes du déroulement et les principaux enjeux.

Nous avons également le plaisir de vous présenter nos deux agents recenseurs, Christine Aigoïn et Bruno Chambon, qui viendront prochainement à votre rencontre.
Se faire recenser représente à la fois une obligation et un acte citoyen.

Merci d'avance pour votre accueil et votre contribution.

Sincères salutations,
Fabien Cruveiller.

Le mot de Laurent Roque

J'ai moi-même été il y a quelques années agent recenseur.

Cela avait été une très bonne expérience de rencontrer les cardésiens, de leur expliquer ce qu'est et à quoi sert le recensement...

J'avais toujours été bien reçu et je souhaite que vous réserviez un aussi bon accueil à Christine et Bruno, nos deux agents recenseurs, dont je souligne la motivation et le sérieux.

Merci par avance !

Fabien Cruveiller (Maire) / Bruno Chambon et Christine Aigoïn (agents recenseurs) / Laurent Roque (4^{ème} adjoint - coordonnateur communal)



Comment ça se passe ?

Dans un premier temps, une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.

Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées afin de vous faire recenser.

Veuillez noter que le recensement peut aisément et efficacement être effectué en ligne, offrant ainsi une méthode plus pratique et accélérant le processus pour votre commodité.



Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Nos deux agents recenseurs

Christine Aigoin & Bruno Chambon

Cardet est mon village d'adoption depuis bientôt 30 ans.

Mariée avec 3 enfants et bientôt grand-mère, je suis contente de faire partie de ce village dynamique, convivial et chaleureux où il fait bon vivre !

Faire le recensement, c'est pour moi une autre découverte du village et de ses habitants. Merci par avance pour votre collaboration.



Je suis âgé de 61 ans et cardésien depuis 2021.

Je réside au Mas de l'Église et je suis retraité.

Je suis heureux de représenter la commune de Cardet afin de mieux connaître ses habitants et son beau territoire. À très bientôt !



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**.

Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, les types de logements...

Les résultats du recensement sont essentiels.

Ils permettent de :

1. Déterminer **la participation de l'État** au budget de notre commune.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs, de commerces, de logements...



Pour toute question concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie de Cardet au **04.66.83.81.42** ou bien par mail à **mairiedecardet@orange.fr**.

Toutes les informations se trouvent sur notre site internet **www.mairie-de-cardet.com**, sur notre page Facebook, sur l'application Intra-Muros, ainsi que sur le site **www.le-recensement-et-moi.fr**.